



Chantraine, le 15 Juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal	X			
HUSSON Audrey	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
HINGRAY Sandrine	X			
AUBERT Michel	X			
OHNIMUS Martine	X			
RICHARD Max	X			
BOUDOT Agnès			X	
CHAPON Jacques			X	Martine OHNIMUS Max RICHARD
MULOT Marie-Laure	X			
HUMBLOT Gérard	X			
VIGUIER Anne	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
DORGET Patrick		X		
BAUR Sébastien	X			
MALBRANQUE Vincent			X	Marc BARBAUX
ROBERT Mickaël	X			
MATHIOT Carole	X			
COLIN Elise	X			
GOTTMANN Charlotte	X			
CLAUDEL Clément	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Sandrine HINGRAY ayant été désignée secrétaire de séance,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 16 juin 2020,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

* A procédé à l'élection des délégués et suppléants devant constituer le collège électoral en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire, après avoir :

- procédé à la mise en place du bureau électoral,
- constaté que la condition de quorum était remplie,
- constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée,

a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des 7 délégués et des 4 suppléants.

Après le vote du dernier conseiller, les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Suite au dépouillement, le Maire a proclamé élus les sept délégués et quatre suppléants de l'unique liste ayant été déposée, à savoir « *Chantraine Horizon 2020* ».

Les 7 délégués sont :

- Marc BARBAUX
- Audrey HUSSON
- Jean-Pascal VALDENNAIRE
- Sandrine HINGRAY
- Jean-Daniel BOXBERGER
- Brigitte GILLE
- Mickaël ROBERT.

Les 4 suppléants sont :

- Elise COLIN
- Michel AUBERT
- Marie-Laure MULOT
- Gérard HUMBLLOT.

* **A approuvé**, à l'unanimité, les délégations consenties au Maire, étant précisé que la Préfecture des Vosges a demandé, en date du 23 juin 2020, que les points des alinéas 15, 16 et 24 de la délibération n° 13 du 16 juin soient revus et précisés.

* **A décidé**, à l'unanimité, dans le cadre du marché de maintenance des installations thermiques (chauffage) et au regard du rapport d'analyse des offres présentées par le service technique de la mairie et en application des critères de jugement des offres :

- de retenir la Société COFELY comme opérateur économique,
- d'autoriser le Maire à signer ledit marché.

* **A décidé**, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat en vue de la télétransmission des actes au contrôle de légalité et d'utiliser le dispositif proposé par le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (serveur Xactes fourni par la Sté SPL Xdémat) pour ladite télétransmission des actes.

Informations diverses :

- **Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER**, à la demande du Maire, présente les conclusions d'une étude préliminaire qu'il a réalisée quant aux besoins en matière de services de santé sur la commune. L'absence de médecin sur le territoire communal peut, à terme, poser un problème pour les Chantrainois à la recherche d'un médecin. Il expose les différentes structures médicales envisageables avec, pour chacune d'entre-elles, les aspects positifs et négatifs, à savoir :
 - une structure médicale publique gérée par la commune, du type centre communal ou intercommunal de santé,
 - et une structure privée gérée par des médecins libéraux du type Maison de santé.

La réflexion doit bien entendu se poursuivre avant de prendre toutes décisions portant sur ce projet de santé. Des réunions sont organisées avec des professionnels de la santé (Agence Régionale de la Santé, Conseil Départemental des Vosges, médecins, etc).

- **Monsieur Michel AUBERT** fait le point sur la phase de transfert de l'agence postale à la mairie centrale. Il confirme que l'agence sera opérationnelle à la Mairie pour le 1^{er} septembre.
- **Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER** donne des informations sur l'organisation de l'ALSH des vacances d'été. Il souligne l'efficacité, la compétence et le sérieux de la directrice de ce centre. 35 enfants y sont actuellement accueillis. Les inscriptions sont toujours possibles.

Monsieur AUBERT précise que, sur la durée de l'ALSH, les parkings de la Maison Grandemange ont été privatisés pour les besoins de la commune, ceci afin d'optimiser la sécurité des enfants.

- **Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE** fournit des indications quant à la réunion de la commission de la vie associative et de l'animation qui a eu lieu le 8 juillet 2020. Il évoque la volonté de la commission de renforcer et de développer des projets d'animation sur la commune. Il détaille ensuite certains de ces projets sur lesquels la commission a, d'ores et déjà, réfléchi.

Il donne des informations sur la promenade organisée pour les élus, le personnel communal et leurs familles sur Chantraine. Le repas sera tiré du sac. Cette sortie est prévue le 19 septembre prochain.

- **Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER** donne des informations sur la réunion de la commission scolaire et des conseils des deux écoles :
 - ✓ L'effectif de l'école élémentaire augmente. Il passera de 164 élèves à 179 élèves à la rentrée de septembre 2020. Cette augmentation nécessite pour la commune d'engager des travaux d'aménagement et d'équipement d'une salle.
 - ✓ L'effectif de la maternelle, quant à lui, sera certainement en baisse. Il passera de 100 élèves à 89 élèves à la rentrée de septembre 2020.

Il précise que la commission scolaire a proposé que les tarifs de cantine, de garderie et d'étude soient inchangés pour la rentrée de septembre 2020. Audrey Husson précise qu'ils devront cependant être soumis à délibération lors du conseil municipal d'août 2020.

- **Madame Audrey HUSSON** informe que le suivi d'exécution du budget communal ne montre, à ce jour, aucune dérive. Elle évoque, concernant la reconstruction du mur de l'école, qu'il subsiste toujours une incertitude quant à la prise en charge de la dépense par l'assurance. Aussi, a-t-elle pris contact auprès de banques pour, en cas de besoin, préparer la négociation d'un prêt bancaire.
- **Madame Elise COLIN** informe l'assemblée que quinze des vingt jeunes conseillers sont allés profiter du soleil à Saulxures-sur-Moselotte le mercredi 1^{er} juillet. Ils se sont offert deux heures de rigolade sur la structure Aquafly du lac. Tous étaient ravis et les liens entre les jeunes se sont resserrés.

- **Monsieur le Maire informe :**
 - ✓ Que le marché de l'étude géotechnique du mur de l'école élémentaire a été signé avec Compétence Géotechnique, pour un montant de 4 514 € HT.
 - ✓ Qu'il sera proposé à l'avis du conseil municipal l'adhésion de la commune à un groupement de commandes avec la Métropole Grand Nancy pour la fourniture d'électricité à la commune qui n'est plus éligible aux tarifs réglementés d'EDF. Annuellement, la consommation pour la commune est de l'ordre 290 000 kWh et la dépense correspondante de 40 000 €. L'adhésion de la commune à un groupement de commandes doit lui permettre, du fait de l'importance du volume de la commande, de profiter de prix avantageux.
 - ✓ Qu'il sera proposé à l'avis du conseil municipal la vente d'un terrain communal sis rue Varroy, d'une superficie de 505 m², pour partie en talus. Estimation des domaines : 12 000 € sur la base de 5 € pour la partie en talus et 40 € pour la partie constructible. Sur cette parcelle, la commune conserverait une bande de 93 m² en bordure de voirie.

Le fond de la parcelle d'une largeur moyenne de 11 mètres, déduction faite de la surface conservée par la commune, est estimé à 11 500 € soit 28,11 € / m².

Sur cette base, un acquéreur est disposé à faire une offre.

Si l'offre est confirmée, elle sera soumise à l'avis d'un prochain conseil municipal.

- ✓ *Qu'il a signé un contrat emploi temporaire avec Madame Aurore FORINI afin de seconder Madame Ghizlane JEANMAIRE et d'assurer l'accueil de la Mairie durant les congés de cet agent titulaire. Contrat signé pour la période du 8 juillet au 2 septembre 2020 (35h00 / semaine).*
- ✓ *Qu'il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal :*
 - *la rédaction d'un règlement de voirie (utile pour gérer les occupations du domaine public et les permissions de voirie,*
 - *la rédaction d'un règlement intérieur du Conseil Municipal.*
- **Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir**
 - ✓ *dans le cadre de l'engagement de la municipalité pour une démocratie participative, sur l'organisation de comités participatifs ou de groupes de projets ouverts aux habitants ;*
 - ✓ *Sur leurs pré-positionnements aux différentes commissions de la CAE.*

La séance est levée à 21h00.

Fait à Chantraine, le 15 juillet 2020



Le Maire,

Marc BARBAUX